

BAFA CITOYEN

TU AS ENTRE 16 ET 25 ANS ?
ET SI TU DEVENAIS ANIMATEUR ?

LIVRET D'INFORMATION

Renseignements :
01 47 15 32 28

Plus
d'informations
sur ville-clichy.fr





SOMMAIRE

- **Le BAFA, qu'est-ce que c'est ?** **P.4**
- **Le processus d'inscription** **P.6**
- **Le BAFA Citoyen** **P.7**
- **Les dispositifs d'aide** **P.9**
- **Infographie récapitulative** **P.10**
- **Pour en savoir plus** **P.12**

Le BAFA, qu'est-ce que c'est ?

Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur

Le BAFA est le premier diplôme non professionnel qui prépare à l'encadrement d'enfants et d'adolescents dans les structures d'accueil collectifs de mineurs.



Il permet aux candidats de suivre une formation de 3 modules, les préparant à l'exercice de leurs fonctions. Ils pourront ainsi :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et les sensibiliser (dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique) aux risques liés (selon les circonstances) aux conduites addictives ou aux comportements notamment ceux liés à la sexualité ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;

- encadrer et animer la vie quotidienne et des activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

De plus, le BAFA accompagne les candidats vers le développement d'aptitudes leur permettant :

- de situer leur engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

La formation comprend **3 étapes**, qui doivent obligatoirement se passer en France, et dans l'ordre chronologique suivant :

Formation générale *8 jours*

La première partie est une session de formation générale, dite théorique.
Durant 8 jours, en compagnie d'autres jeunes et sous la directive de formateurs, vous allez explorer le développement de l'enfant, apprendre des techniques d'animation, et étudier la législation dans le cadre de l'animation.

stage pratique *14 jours ouvrés*

La deuxième étape est un stage qui permet la mise en pratique et l'expérimentation dans une structure de loisirs accueillant des mineurs.

D'une durée minimale de 14 jours ouvrés*, il peut être effectué en deux fois au maximum (10 jours pendant les vacances d'avril et 5 jours pendant les vacances de juin par exemple).

Le stage pratique doit être réalisé dans une structure habilitée. L'organisme de formation, ou la structure jeunesse qui vous accompagne vous aidera dans cette démarche.

** du lundi au vendredi, sauf pour les séjours qui eux incluent le samedi et le dimanche*

Session d'approfondissement *6 jours*

La dernière étape est une nouvelle session théorique, soit d'approfondissement, soit de qualification. Pour l'une comme pour l'autre, cela permet d'approfondir, de compléter et d'analyser les acquis de votre formation.

Session de qualification *8 jours*

C'est aux candidats eux-mêmes de choisir leur session dans plusieurs thématiques (activités sportives de pleine nature, expression et création, surveillant de baignade...etc) afin d'obtenir des prérogatives d'exercice dans un domaine spécialisé (voile, canoë-kayak, loisirs motorisés...).

Les candidats doivent effectuer ces **3 étapes dans un délai de 30 mois maximum** (18 mois pour les 2 premières parties). Toutefois, sur demande justifiée, le recteur de la région académique concernée peut accorder une prorogation de 1 an. Par exemple, lors du passage du lycée aux études supérieures ou à l'alternance, à cause du changement d'emploi du temps et de disponibilités du jeune. À l'issue des 3 étapes de la formation, le dossier du candidat, dont les sessions et le stage pratique sont recevables, pourra être présenté à un jury BAFA.

Le processus d'inscription

Afin de vous inscrire au BAFA, vous devez prendre connaissance de la plateforme qui lui est dédiée :

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd



Ce site est un passage obligé pour tout jeune désireux de se former. Vous devez y renseigner votre région (choisir votre région de résidence) afin d'être redirigé vers le portail départemental de votre formation. Ce dernier vous permettra de suivre la procédure indiquée pour une entrée en formation. En cas de difficulté, contactez le service départemental Jeunesse Engagement et Sport (SDSJES) de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de son lieu de résidence.

Vous devez avoir une adresse électronique (e-mail.), qui deviendra votre identifiant. **Cet identifiant est définitif. Il ne pourra être modifié, même en cas de changement d'adresse électronique.**

Après votre préinscription sur le site, n'oubliez pas de valider votre inscription en cliquant sur le lien envoyé sur votre messagerie (e-mail indiqué). Vous recevrez alors, toujours via votre messagerie, un formulaire contenant votre **numéro DDCS**. Ce dernier est un numéro d'inscription indispensable pour toutes les étapes de la formation et l'obtention du brevet. Il est aussi obligatoire afin de valider votre inscription auprès de l'organisme par lequel vous serez formé. De ce fait, une fois en votre possession, vous devez transmettre ce numéro à la personne en charge de votre inscription au CIJ.

En cas de difficulté dans votre démarche, vous pouvez aussi demander de l'aide du Clichy information Jeunesse.

Le BAFA citoyen clichois

Puisque le BAFA est un tremplin vers le milieu professionnel et contribue à favoriser l'insertion des jeunes, la ville de Clichy vous propose un accompagnement financier et méthodologique afin de passer ce diplôme. En vous inscrivant dans le dispositif BAFA citoyen, vous entrez dans une démarche de professionnalisation, de construction de votre avenir, et dans démarche citoyenne.

Le dispositif repose sur un financement des deux premières étapes de la formation, en échange de votre investissement sur des missions dites citoyennes. Cela représente 20h de bénévolat auprès des services de la commune. Elles sont obligatoires (nous exigeons qu'au moins 10h soient effectuées avant l'entrée en stage pratique) mais c'est vous qui choisissez les missions selon vos intérêts et vos disponibilités.

Afin de profiter de ce dispositif, vous devez répondre aux critères de sélection suivant :

- être âgé entre 16 et 25 ans lors de l'inscription (une autorisation parentale sera demandée aux candidats mineurs) ;
- résider à Clichy depuis plus de 3 mois ;
- présenter un projet personnel et/ou professionnel en lien avec l'animation ;
- participer à des missions citoyennes au sein d'une structure

de la ville pour une durée totale de 20 heures ;

- Être lycéen, étudiant ou être suivi par la Mission Locale.

En s'inscrivant au BAFA citoyen, le candidat s'engage à respecter les obligations ci-dessous :

- suivre l'intégralité de sa formation ;
- effectuer l'intégralité des 20 heures d'actions citoyennes ;
- effectuer au minimum la moitié des heures d'actions citoyennes avant son entrée en stage pratique ;
- respecter le projet de service, le cadre de l'organisation, le fonctionnement du service et le règlement intérieur du domaine du lieu où il exerce ;
- assurer avec sérieux, régularité et de façon efficace sa mission et son activité dans le cadre qui lui est confié, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, et inscrits au sein de la convention ;
- à collaborer dans un esprit de complémentarité et professionnel avec les membres de la structure d'accueil ;
- à agir dans le respect des valeurs, des droits, de la culture, des choix et des croyances du public usager qu'il/elle côtoiera dans le respect de la confidentialité des propos et des infor-

mations recueillis dans l'exercice de son action ;

- ➔ à se référer à son tuteur, référent de la structure d'accueil et son interlocuteur BAFA citoyen du service jeunesse en cas de litige ou dilemme dans l'exercice de son action.

L'ensemble de ces informations sont contenues dans le dossier d'inscription disponible au Clichy Information Jeunesse. Les bénéficiaires sont libres de nous rendre les dossiers en main propre, ou bien par mail, avec les pièces justificatives suivantes :

- ➔ CV et lettre de motivation
- ➔ CNI du candidat
(et des parents s'il est mineur)
- ➔ Carte vitale/attestation d'assurance maladie
- ➔ Justificatif de domicile
- ➔ Attestation d'hébergement (si besoin)

Les jeunes peuvent venir récupérer des dossiers à partir du 1^{er} juillet, et auront jusqu'au 10 septembre pour nous les transmettre.

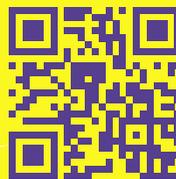
Une fois le dossier réceptionné et vérifié, les jeunes seront invités à nous indiquer leurs disponibilités afin de procéder à l'entretien devant le jury. Ce dernier dure entre 30 et 45 minutes, et permettra d'échanger directement avec eux, sur leurs motivations et leurs connaissances du dispositif du BAFA. C'est cet entretien qui conditionnera leur placement en formation, et non la date de dépôt de dossier. Cet entretien est évalué et définit, selon la note obtenue, leur place dans un classement afin de les placer dans les futures sessions de formations. Cette note est issue de l'entretien qu'ils auront à effectuer ainsi que, dans une moindre mesure (en cas de note égale avec un autre candidat), de leur lettre de motivation et de leur CV.

Avant chaque session théorique, nous organisons une séance d'information collective (présence obligatoire), afin de communiquer à propos des consignes du formateur et d'expliquer le déroulement de la session théorique. Cette réunion est toujours positionnée quelques jours avant l'entrée en stage théorique et dure 1h.

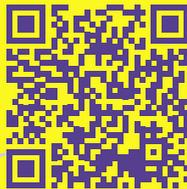


Les dispositifs d'aide pour le stage d'approfondissement ou qualification

En fonction de votre lieu de domicile, certains organismes attribuent des aides pour passer le BAFA, sous conditions : **La Caisse d'allocations familiales (CAF)** délivre une aide financière avec des majorations possibles suivant la session d'approfondissement ou de qualification. Pour les personnes rattachées à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), une aide financière peut également vous être accordée.



Le département des Hauts-de-Seine propose une aide financière aux jeunes du département.



Le Comité d'entreprise de vos parents, ou votre employeur (si vous êtes salarié). (ici le CNAS par exemple)



Si vous êtes de Clichy, vous pouvez bénéficier du BAFA Citoyen, mais sachez qu'il existe des dispositifs similaires dans des villes voisines.

En fonction de votre situation personnelle, d'autres organismes peuvent vous aider dans votre recherche de bourse pour passer le BAFA :

- ➔ Les personnes en situation de handicap peuvent se renseigner auprès de Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).
- ➔ Si vous êtes demandeur d'emploi, la Mission locale ou Pôle emploi, sous certaines conditions pour faciliter votre insertion professionnelle, peut prendre en charge le coût de formation du BAFA. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.
- ➔ Enfin, certains employeurs du secteur de l'animation proposent de financer une partie du coût du BAFA en échange de temps de travail assuré en tant que bénévole.

Tableau récapitulatif

	INSCRIPTION	SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE	
STAGIAIRE	<p>Inscrivez-vous sur le site www.jeunes.bafa.gouv.fr/bafa-bafd</p> <p>Transmettez par internet la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité</p>	<p>Fournissez votre numéro d'inscription (qui est consultable sur votre espace personnel BAFA) auprès de l'organisme de formation afin qu'il valide votre inscription, ou bien auprès de votre structure jeunesse dans le cadre d'un dispositif local.</p>	
ORGANISME DE FORMATION OU DIRECTEUR D'ACCUEIL		<p>L'organisme de formation ou le directeur de la session vérifie les conditions d'inscription puis, en conclusion du stage, émet un avis et une appréciation sur vos acquis au vu des objectifs propres à la session, sur votre assiduité et votre aptitude à vous intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe.</p>	
DDCS	<p>Le service départemental valide votre inscription et vous attribue un numéro d'inscription. Il accuse ensuite de la réception de votre pièce d'identité.</p>	<p>Le recteur de région académique ou, en Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon, le préfet déclare la session recevable ou irrecevable.</p>	
VOUS POUVEZ CONSULTER LES DÉCISIONS DU RECTEUR DE RÉGION			

opitulatif BAFA

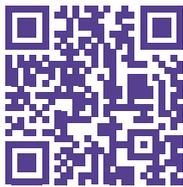
STAGE PRATIQUE	SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION	PRÉSENTATION DU DOSSIER AU JURY
<p>A l'issue du stage pratique, l'organisateur de l'accueil transmet le certificat au SDJES du lieu du stage.</p> <p>Dans le cas contraire, connectez-vous à votre espace personnel BAFA puis saisissez l'avis et l'appréciation du directeur de l'accueil dans l'onglet «cursus» et transmettez par courrier l'original du certificat signé au SDJES (conservez-en une copie).</p>	<p>Inscrivez-vous à l'organisme de formation de votre choix à l'aide du numéro d'inscription (qui est consultable sur votre espace personnel BAFA).</p> <p>La liste des organismes est disponible sur le site www.jeunes.bafa.gouv.fr/bafa-bafd</p>	
<p>Le directeur de l'accueil vous remet un certificat de stage dans lequel il formule une appréciation motivée sur votre aptitude à assurer les fonctions d'animateur.</p>	<p>L'organisme de formation ou le directeur de la session vérifie les conditions d'inscription puis, en conclusion du stage, émet un avis et une appréciation sur vos acquis au vu des objectifs propres à la session, sur votre assiduité et votre aptitude à vous intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe.</p>	
<p>Le service départemental du lieu du stage déclare valable ou non votre stage après réception du certificat.</p>	<p>Le recteur de région académique ou, en Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon, le préfet déclare la session recevable ou irrecevable.</p>	<p>Le service départemental présente votre dossier au jury pour avis.</p> <p>Le recteur de région académique ou, en Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon, le préfet déclare le dossier du candidat reçu, ajourné, ou refusé.</p>

DE RÉGION ACADÉMIQUE SUT VOTRE ESPACE PERSONNEL BAFA.

Pour en savoir plus
Clichy Information Jeunesse
01 47 15 32 28
cij@ville-clichy.fr
2, rue Curton

- Délégation régional ou service départemental DRAJES / SDJES
- Rectorat d'académie Délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
- Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Direction générale des populations (Guyane)
- Direction générale du travail, de l'emploi et de la population (Saint-Pierre-et-Miquelon)

Le site BAFA sur **Jeunes.gouv**



Le site **Jeunes.gouv**



Le ministère des Sports



Le secrétariat d'Etat chargé de l'économie solidaire et de la vie associative

